



COMITÉ
MORBIHAN

***Championnats
Interclubs Seniors
Masculins et Féminins***

DIVISIONS DEPARTEMENTALES

de la Pré-régionale à la D3

REGLEMENT 2025

PREAMBULE

Le présent document se veut avant tout **une aide aux capitaines sur le terrain et dans la préparation sportive des rencontres.**

La partie « administrative » dans laquelle sont évoqués les points réglementaires incontournables tels que :

- La date limite de prise de licence pour la qualification des joueurs
- La mention « compétition autorisée » sur l'attestation de licence
- Le statut « NVEQ » ou « EQ », le statut « ND = classement non déterminé »
- Les délais à respecter relatifs aux changements de club
- Le nombre de joueurs NVEQ par équipe autorisé lors d'une rencontre

Est précisée dans les règlements sportifs de la FFT ainsi que dans le règlement régional de la LBT

La gestion du championnat départemental est assurée par le Pôle Sportif du Morbihan. Ce groupe de travail désigne les juges-arbitres chargés de veiller au bon déroulement des rencontres, et prêts à vous aider.

CHAPITRE I - ORGANISATION GÉNÉRALE

1/ Liste des compétitions

❶ Le championnat interclubs senior féminin comprend :

- la division qualificative Pré-Régionale – 4 simples + 2 doubles
- la division D1 – 4 simples + 1 double
- la division D2 – 3 simples + 1 double
- la division D3 – 3 simples + 1 double

❷ Le championnat interclubs senior masculin comprend :

- la division qualificative Pré-Régionale – 4 simples + 2 doubles
- la division D1 – 5 simples + 1 double
- la division D2 – 5 simples + 1 double
- la division D3 – 5 simples + 1 double

2/ Formats des championnats

- Toutes les divisions se déroulent dans sa phase préliminaire sous forme de poules de 8. Soit 7 week-ends de novembre à mars. Calendrier :
 - Pour les dames : 17/11 – 1/12 – 15/12 – 19/01 – 2/02 – 9/03 – 23/03
 - Pour les messieurs : 10/11- 24/11- 8/12- 12/01 – 26/01 – 2/03 – 16/03
- Dates de Barrage de montée :
 - Pour les dames le 30/03
 - Pour les messieurs le 23/03 – 30/03 - 6/04

1| Constitution des équipes

La composition des équipes, l'ordre des joueurs de simple et les paires de doubles de chaque équipe doivent respecter la hiérarchie des classements officiels de la FFT. Le classement à prendre en compte est celui du jour de la rencontre. Cette règle s'applique également en cas de report de la rencontre. Les classements individuels sont par conséquent à vérifier à chaque sortie mensuelle.

Un joueur ne peut jouer dans plusieurs équipes jouant le même week-end. Il en va de même lorsque ces équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une des rencontres a été avancée ou reportée.

A titre exceptionnel, la commission sportive peut accorder une dérogation pour constituer une entente (entre deux ou trois clubs) avant le début du championnat, et seulement si l'un des deux clubs ne peut engager aucune équipe. Les joueurs gardant leur licence dans leur club d'origine.

RAPPEL : Le ou la capitaine de l'équipe qui se déplace doit appeler **au plus tard le jeudi à 20h** le ou la capitaine de l'équipe qui reçoit.

Attention : la parution des classements mensuels chaque premier mardi du mois peut modifier vos compositions d'équipes !

2| Horaire des rencontres

Rappel : 09H00 n'est pas l'arrivée au club, mais bien le début du (ou des premiers) match(s)

Sur un seul terrain, les rencontres se déroulent le dimanche à 09H00.

Sur deux terrains, les rencontres peuvent se jouer soit à 9H soit à 14H. Si deux équipes du club reçoivent, il est préconisé que l'équipe la mieux classée joue en premier.

Il est néanmoins possible de jouer le samedi après-midi, ou le soir à convenance des deux capitaines.

Pour tout changement de date, uniquement pour indisponibilité de salle justifiée, les clubs doivent obtenir l'accord de leur Juge Arbitre référent, et toujours essayer d'avancer la rencontre.



En aucun cas, il n'est possible de changer de date ou demander un report par **manque de joueurs**

3/ Ordre des parties

Le déroulement des rencontres se fait à suivre (plus de convocation horaire) à partir de 09H ou 14H

L'ordre des parties est proposé par le capitaine qui se déplace, avant le jeudi 20H00 précédant la rencontre.

En Pré-Régional, sur un seul court, possibilité de 2 simples / 1 double / 2 simples / 1 double

En cas de désaccord entre les deux capitaines, l'ordre suivant est appliqué :

- Pour les équipes féminines et les équipes masculines de pré-régional : 4-2, 3-1, doubles sur deux courts OU sur un court, 4-2, Double 2, 3-1, Double 1
- Pour les équipes masculines de D1 / D2 / D3 : 4-3-2-1-5 -double. Le double se jouant en même temps que le dernier simple programmé, sur deux courts.
- Pour les équipes féminines de D2 et D3 : 1-2-3 -double

Dans la mesure du possible, les joueurs susceptibles de faire le double ne seront pas mis en dernière rencontre de simple. Un capitaine peut demander d'attendre la fin du match d'un joueur prévu en double.

Cas particulier d'une rencontre sur 2 terrains de nature différentes (ex : 1 terrain dédié tennis et 1 salle omnisport) : Lors de l'échange du jeudi soir entre les 2 capitaines, le capitaine qui reçoit propose au capitaine qui se déplace de choisir le terrain pour chacun des matchs en simple

Exemple de consigne donnée par le capitaine qui se déplace :

- Ordre des matchs : 4-3-2-1- double. 4 et 2 sur le terrain A. 3 et 1 sur le terrain B

4| Documents à présenter

 La feuille de rencontre est à présenter au capitaine adverse avant le premier match. (Document que vous trouverez sur le site du Comité)

Chaque feuille de rencontres doit être complète et identifier tous les joueurs de simple et leur rang dans l'équipe et le nom des joueurs susceptibles de jouer en double. L'équipe (ou les équipes) de double peut être définie juste avant de jouer le match. Un joueur n'ayant pas joué de simple peut jouer en double, sous réserve qu'il soit présent sur la feuille de rencontre et que son classement ne soit pas supérieur au classement du dernier joueur de l'équipe supérieure.

5| Terrains et balles

Le club d'accueil met à disposition de la rencontre au minimum 1 court et une boîte de balles neuves par terrain.

6| Format des matchs

Dans toutes les divisions, le format de match **en simple** est le **format 2** : 2 sets à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart, avec la règle de l'avantage. Le troisième set éventuel est remplacé par un SJD en 10 points avec 2 points d'écart et enregistré tel quel sur la Gestion Sportive (11/9 - 10/8 – 10/7 – 10/6...).

Le format de match **en double** est le **format 4** : 2 sets à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart, avec la règle du « No Ad » ; c'est-à-dire, point décisif à 40A avec choix du côté au relanceur. Le troisième set éventuel est remplacé par un SJD

7/ Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

Règle du N-1 : Sa philosophie est de permettre de palier un forfait de dernière minute, sans changer la composition de toutes les équipes d'un club, la veille ou l'avant-veille d'une rencontre. Elle ne doit en aucun cas être utilisée pour renforcer une équipe inférieure. Cette règle est permise sur toutes les divisions départementales de la pré-régionale à la D3 sur tout le championnat.

Le principe est de faire jouer un remplaçant de n'importe quel classement inférieur en dernière position d'une équipe. Il faut juste que l'avant dernier ait un classement égal ou supérieur au classement du N°1 de l'équipe en dessous.

Exemple : Composition de l'équipe A et B avant forfait de dernière minute : (A) : 15/2 15/4 15/4 15/4 (B) : 15/5 30 30 30/1 un 15/4 est malade et ne peut se déplacer. Le club appelle un 30/4 disponible qui va jouer numéro 4 en (A). Les compositions des équipes est la suivante : (A) : 15/2 15/4 15/4 30/4 (B) : 15/5 30 30 30/1 inchangée

En cas de barrages : Pour éviter de renforcer artificiellement une équipe avec des joueurs ayant joué au-dessus, seront autorisés à jouer les matchs de barrage, les joueurs ayant déjà participé à au moins **3 rencontres à ce niveau-là**.

Dans le même esprit, lorsqu'une équipe supérieure ne joue pas, notamment lorsqu'elle gagne une rencontre par forfait, 4 ou 5 classements correspondant à cette équipe sont gelés pour cette journée.

8| Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine, éventuellement assisté d'un capitaine adjoint, présents sur la rencontre. Ils seront les seuls interlocuteurs du juge-arbitre et leur nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe. Le capitaine et son adjoint doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent.

Les capitaines doivent contacter leur juge-arbitre pour tout problème, doute ou question avant la rencontre ou pendant la rencontre

Toute personne de l'équipe inscrite sur la feuille de rencontre (le capitaine, son adjoint et les joueurs), est autorisée à être présente sur le banc de son partenaire, dans le respect de la rencontre (Pas de participation à l'arbitrage, pas d'encouragements déplacés, pas d'insultes)

9| Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (Humidité, obscurité, terrain impraticable). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

Les capitaines devront prendre contact avec leur JAE pour l'informer de l'arrêt de la rencontre.

En cas de rencontre non débutée :

- Si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report
- Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu sur ses installations en priorité
- La date du report est fixée, en accord avec les capitaines, par le Juge Arbitre référent de la rencontre, au plus tôt (la rencontre se déroulera avec les classements de simple de la journée reportée)

En cas d'interruption définitive avant que la victoire ne soit acquise, la rencontre est rejouée en totalité. Les parties jouées sont prises en compte dans la Gestion Sportive pour le classement individuel des joueurs.

Si la victoire est acquise, les points correspondant aux parties non jouées ne sont pas attribués.

10| Forfait et disqualification

Tout joueur non présent au début de la partie à laquelle il devait participer sera forfait. En cas de forfait d'un joueur figurant sur la feuille de rencontre, quelle qu'en soit la raison, le point de rencontre est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète perd la rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas le nombre suffisant de joueurs qualifiés pour disputer l'ensemble de la rencontre. Si un joueur se présente en retard avant la fin de la rencontre, seul son match est perdu. Il peut éventuellement disputer le double.

En revanche, pour une dernière équipe de club, il est permis à cette équipe, dans la limite de deux rencontres, de jouer même si elle est incomplète (1 seul joueur manquant). Cette équipe perd le dernier simple, l'ordre des joueurs étant modifié en conséquence.

11| Abandon en cours de partie

Un joueur ayant abandonné ou déclaré forfait en simple ne peut participer au double. En Pré-Régionale, lorsqu'une équipe ne présente qu'une équipe de double, le double joué sera le double N°1.

LA PARTIE SANS ARBITRE

L'arbitrage est pris en charge par les joueurs eux-mêmes, ce qui repose évidemment sur la bonne foi de chacun mais aussi sur la connaissance des règles du jeu. C'est pourquoi, chaque capitaine doit avoir pris connaissance des documents de la FFT accessibles sur le site du CD56 :

- « L'Arbitrage en 255 questions » [lien vers le site CD56](#)
- « La partie sans arbitre » [lien vers le site CD56](#)

Cependant, au-delà des règles, c'est une attitude fair-play de chacun, sur le terrain et en dehors du terrain, qui favorise une bonne ambiance, propice au plaisir de jouer. C'est ce que proposent, **sans être exhaustifs**, les principes énoncés ci-après :

L'échauffement n'est pas un entraînement. Le joueur doit accorder à son adversaire un échauffement de cinq minutes et faire en sorte qu'il y ait des échanges.

L'annonce des décisions. Chaque joueur est responsable des décisions concernant les balles de son côté de filet, particulièrement les balles qui tombent près des lignes.

- Une balle qui touche la ligne est bonne... **Une balle à 99% fautive est à 100% bonne !**
- Quand le joueur n'est **pas convaincu que la balle est fautive, elle doit être jugée bonne** et ne pas être rejouée. Lorsque les joueurs sont de bonne foi, le nombre de balles jouées fautives s'équilibrera !
- En cas de besoin, demander l'aide de l'adversaire et si celui-ci est sûr de lui, accepter sa décision. Si aucun joueur n'a d'avis tranché, **la balle est bonne.**
- Considérer chaque point indépendamment de leur importance. Il n'y a aucune raison d'accorder un traitement de faveur à une balle de jeu, de set ou de match.
- Ne pas solliciter, ni **tenir compte de l'avis des spectateurs.**

Le joueur doit annoncer les points contre lui-même. L'objectif du jeu est de prendre des décisions justes et équitables. Les joueurs doivent collaborer pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, Le joueur doit annoncer « fautive » sa propre balle s'il l'a clairement vue tomber à l'extérieur, même si son adversaire ne lui demande pas de le faire. **De même il annonce le point contre lui lorsque :** la balle le touche, il touche le filet, il frappe la balle avant qu'elle ne passe le filet, la balle fait plus d'un rebond dans son terrain.

Tous les points joués doivent compter. Par exemple, si le service a été joué du mauvais côté, le point demeure. **Ce qui est joué est joué ...**

Retour de service. Lors d'un premier service faux, éviter de renvoyer la balle à l'adversaire. Ce renvoi peut le perturber dans la préparation du second service.

Ne pas gêner son adversaire par des attitudes non appropriées : Un joueur peut bouger en faisant des feintes quand la balle est en jeu. Cependant, tout mouvement ou bruit fait dans le seul dessein de perturber l'adversaire est évidemment interdit. L'adversaire gêné peut arrêter la balle et demander à la rejouer (let). De même lorsqu'il est gêné par la lumière qui s'éteint, un spectateur qui tape contre la vitre du club-house ... etc Cependant, s'il joue la balle, il ne peut réclamer le let.

Le joueur blessant volontairement son adversaire est disqualifié. Frapper la balle ou lancer sa raquette dans un geste de colère est considéré comme un acte délibéré. **En revanche, le joueur blessant accidentellement un adversaire ne peut en être tenu responsable.** Si le joueur blessé ne peut plus jouer, son adversaire, même s'il est responsable de la blessure remporte la rencontre par abandon.

Enfin, Rester courtois tout le long de la rencontre :

- **Féliciter son adversaire** pour ses bons coups et non se plaindre de ses amortis ou lobs
- **Respecter son adversaire.** Ne pas se moquer d'un adversaire moins fort par un comportement trop provocateur ou condescendant ;
- **Garder le contrôle de soi** en évitant le langage grossier ou les jets de raquette, de balles ...

1/ Saisie des résultats

- ⚠ La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera indispensable en cas de litige. Toute contestation doit être mentionnée par écrit sur une feuille d'observation, signée des deux capitaines.

A l'issue de la rencontre, le capitaine de l'équipe d'accueil saisit la feuille de matchs dans **TENUP**. Elle doit être renseignée le jour même, au plus tard le dimanche soir.

Privilégier un ordinateur plutôt que l'application téléphone !

2/ Résultat des rencontres

3 points à l'équipe ayant gagné la rencontre

2 points aux équipes en cas de résultat nul

1 point à l'équipe ayant perdu la rencontre

0 point à une équipe disqualifiée

-1 point à une équipe forfait

A l'issue de 2 forfaits, une équipe sera retirée du championnat en cours et pourrait être refusée l'année suivante

En cas de disqualification ou de forfait, pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est 6/0 6/0

3/ Classement des équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement des équipes tenant compte en priorité du nombre de points de rencontres.

En cas d'égalité de points de rencontres, sera prise en compte la différence des scores des rencontres gagnées ou perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre)

Puis, en cas de nouvelle égalité, la différence des nombres de manches gagnées ou perdues par chacune des équipes

Enfin, toujours en cas d'égalité, la différence des nombres de jeux gagnés ou perdus par chacune des équipes

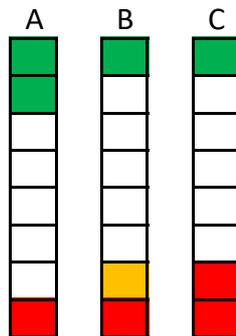
4| Montées / Descentes

A l'issue du championnat, le pôle sportif entérine les résultats et procède aux montées et aux descentes des équipes inter-divisions, en fonction des descentes / montées en Régionale. Le Pôle sportif se réserve la possibilité de modifier ces montées / descentes en fonction des formats choisis en 2025 Régional ou Départemental.

Montées / descentes des équipes masculines

PR 24 équipes

3 poules de 8

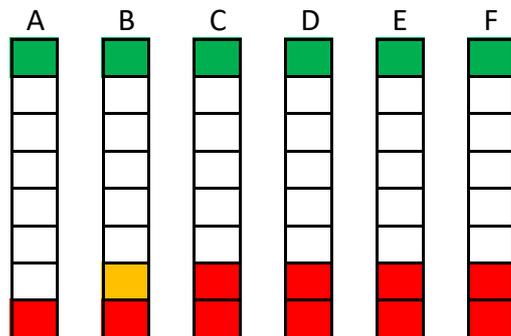


4 montées en R3
X descentes de R3
(au moins 2 mais surement +)

2 + X descentes en D1
X = nombre d'équipes descendant de R3

D1 48 équipes

6 poules de 8



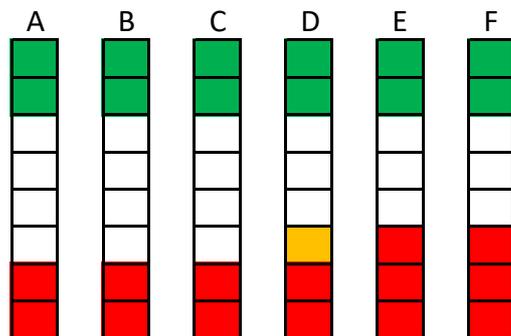
6 montées en PR

8 + X descentes en D2

X = nombre d'équipes descendant de R3

D2 48 équipes

6 poules de 8



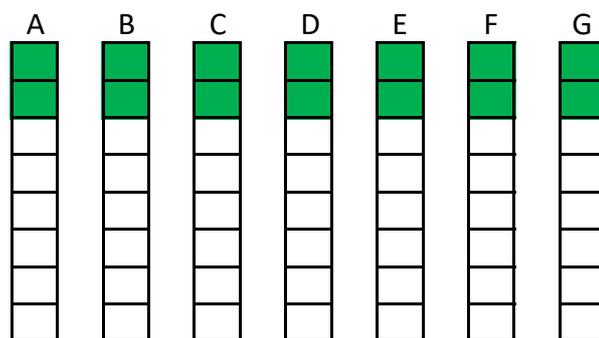
12 montées en D1

12 + X descentes en D3

X = nombre d'équipes descendant de R3

D3 56 équipes

7 poules de 8



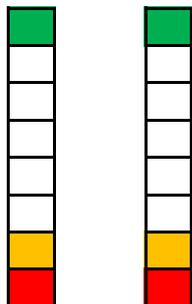
14 montées en D2

Montées / descentes des équipes féminines

16

PR

2 poules de 8



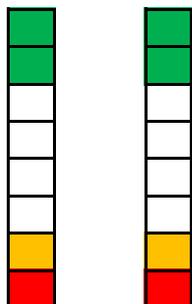
2 montées en R2
X descentes de R2
(seules 6 équipes 56 en R2)

2 + X descentes en D1
X = nombre de descentes de R2

16

D1

2 poules de 8



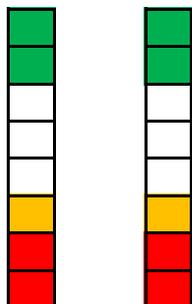
4 montées en PR

2 + X descentes en D2
X = 2 (nombre de descentes de R2)

16

D2

2 poules de 8



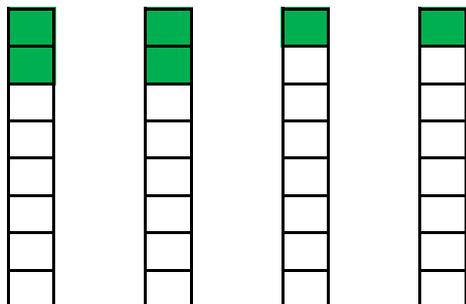
4 montées en D2
2 premiers de chaque poule

4 + X descentes en D3
X = 2 (nombre de descentes de R2)

22

D3

4 poules de 8



6 montées en D3

Barrage pour la montée en D2
1/4 2/3 entre les deuxièmes

INFRACTION	PÉNALITÉ APPLIQUÉE
➤ Équipe forfait pour une rencontre	P L'équipe forfait comptabilise « -1 point pour la rencontre » L'équipe immédiatement inférieure est pénalisée de 1 point de rencontre par rapport aux résultats obtenus pour la même journée.
➤ Équipe comptabilisant 2 forfaits	P Retrait général de l'équipe pour la suite du championnat et rétrogradation en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. P Réserves pour les engagements de la saison suivante.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe incomplète (absence de 1 joueur ou plus) ➤ Joueur non licencié et/ou non qualifié (simple ou double) ➤ Participation d'un jeune de moins de 11 ans ➤ Non respect de l'ordre des classements dans une équipe ou entre deux équipes 	P Disqualification de l'équipe qui comptabilise « 0 point pour la rencontre ». L'équipe immédiatement inférieure est pénalisée de 1 point de rencontre par rapport aux résultats obtenus pour la même journée.
➤ Irrégularité dans la composition d'une équipe de double	P La partie de double est perdue par disqualification pour l'équipe en infraction
➤ Liste complète des joueurs non présentée avant le début de la rencontre (Réserves à consigner au début de la rencontre)	P Retrait de 1 point de rencontre aux résultats acquis sur le terrain. Si l'équipe gagne elle ne marque que 2 points, si l'équipe perd elle marque 0 point.
➤ Joueur en retard (présent sur la liste)	P Seule cette partie est perdue par forfait.
➤ Date de rencontre modifiée sans autorisation du juge-arbitre	P Disqualification des deux équipes . Les équipes comptabilisent « 0 point pour la rencontre ».
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non fourniture de balles neuves homologuées F.F.T. ➤ Absence de saisie de la feuille de matchs sur la Gestion Sportive 	P Avertissement appliqué à l'équipe visitée.
➤ En cas de 2 avertissements	P A partir du deuxième avertissement, pénalité de 1 point de rencontre
➤ Modification/Falsification de la feuille de matchs après signature des 2 capitaines	P Retrait général de l'équipe visitée responsable de la saisie et rétrogradation en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. P Radiation de la qualité de capitaine au capitaine de l'équipe visitée.
➤ Partie(s) non jouée(s) et indication de scores mensongers	P Retrait général des deux équipes et rétrogradation des deux équipes en division immédiatement inférieure pour le prochain championnat. P Radiation de la qualité de capitaine aux deux capitaines.

Juges-Arbitres EQUIPES MESSIEURS

Pierre GESTIN : 06/64/29/35/46 peter.gestin@bbox.fr

TC AURAY – TC BLAVET – TC CARNAC LA RAQUETTE – FL LANESTER – TC LARMOR PLAGES – LORIENT PL – TC QUEVEN – TC SARZEAU – LORIENT TENNIS CLUB

Stéphane BROCHARD : 06/73/40/75/49 stephane-brochard@orange.fr

US ARRADON – TC BAUD – TC BELLE ILE – TC GUER – TC MUZILLAC – TC PLEUCADEUC – TC ST NOLFF/TREFFLEAN – TC THEIX – VANNES MENIMUR TC

Thomas WEILL : 06/21/76/87/39 thomas.weill.pro@gmail.com

TC ALLAIRE – TC BADEN – TC CAMPENEAC – TC ELVEN – TC JOSSELIN – USG LA GACILLY – TC LOYAT – TCP MALESTROIT – TC MAURON – TC NIVILLAC – TCP PLOUAY

Johnny SCOLAN : 06/63/97/05/94 scolandco@orange.fr

TC CRAC'H – TC GOURIN - TC LOCMINE – TC OUST – ES PLESCOP/MEUCON – TC PLUVIGNER – TC RIA - TC SENE – TC SURZUR – TC VANNES

Bertrand COROUGE : 06/08/58/43/23 bertrand.corouge@hotmail.fr

TC ARZON – TC PLOERMEL – TC QUESTEMBERT - TC RIEUX – TC SAINT AVE – ASPTT VANNES – TC SUD VILAINE

Marie Hélène RADENAC : 06/12/42/90/49 mariehelene.radenac@gmail.com

TC CAUDAN – TC LE LOC'H – TC GUIDEL – TC KERVIGNAC – TC MOUSTOIR AC – TC PLUNERET – TC PONDY – TC PLOEMEUR

Juges-Arbitres des EQUIPES DAMES

Sandrine COFFIN : 06/62/13/17/78 sandrine.coffin56@gmail.com

FL LANESTER – TC LARMOR PLAGES – TCP LOCMINE – TC MOUSTOIR AC – TC PLUNERET – TC PLUVIGNER – US ARRADON – TC PLOERMEL - TC ARZON – RAQUETTE CARNAC

Marylène SAILLARD : 06/22/76/37/33 marylene.sa@orange.fr

LORIENT TENNIS – TC OUST – ES PLESCOP MEUCON – TC SARZEAU – TC SAINT NOLFF/TREFFLEAN – TC THEIX – VANNES MENIMUR TC – TC LE LOC'H – TC BAUD – TC CAMPENEAC (Entente Mauron / Campénéac / Josselin)

Solène FOUQUET : 06/37/97/69/69 solene.boubou56@gmail.com

TC KERVIGNAC – USG LA GACILLY – TC MUZILLAC – TCP PLOUAY – TC QUESTEMBERT – TC SAINT AVE – TC SURZUR – TC VANNES – TC ALLAIRE – ASPTT VANNES - TC GUIDEL

Isabelle TANGUY : 06/60/62/96/75 t.isa56520@gmail.com

TC AURAY – TC BELLE ÎLE - TC BADEN – TC GOURIN – TC PLOEMEUR – TC QUEVEN – TC RIA – TC SENE – TC PONDY – TC ELVEN – PL LORIENT - TC BLAVET - TC CAUDAN -